

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Tunisie & Libye

Une publication du Service Économique Régional de Tunis
Semaine du 06 avril 2026

CHIFFRE A RETENIR

+5% en g.a.

Le taux d'inflation en Tunisie, en mars 2026,
selon l'INS

Tunisie

Le taux d'inflation s'établit à +5% en g.a. en mars 2026 selon l'INS

D'après les [données](#) publiées par l'Institut National de la Statistique (INS), le taux d'inflation s'établit à 5% en glissement annuel (g.a.) en mars 2026, soit au même niveau qu'en février. En variation mensuelle, la hausse des prix accélère fortement (+1%, après +0,1% en février, une hausse record depuis le mois d'octobre 2022). Par catégories, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 2,2% sur un mois, en lien avec la hausse des prix des légumes frais (+5,8%), de la volaille (+4%), ou encore des fruits frais (+2,9%). Il en est de même pour les prix des articles d'habillement (+1,7%) et chaussures (+1,4%), en lien avec l'Aïd al-Fitr. En rythme annuel, l'inflation est portée par la progression des prix alimentaires (+7% en g.a., stable par rapport au mois précédent), qui représentent près d'un quart de l'indice. Cette évolution reflète notamment l'augmentation des prix des fruits frais (+17,1%), de la volaille (+16,7%) et de la viande

d'agneau (+14,3%). L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits alimentaires et énergétiques, se stabilise à 4,6% en g.a. en mars. Selon le FMI, le taux d'inflation annuel moyen pour 2026 devrait s'établir à 6,1%.

L'OMMP réceptionne son sixième et dernier remorqueur, acquis avec un financement de l'AFD

Une [cérémonie](#) a été organisée le 7 avril 2026 au port de La Goulette pour la réception du sixième et dernier remorqueur acquis par l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP) dans le cadre d'un projet de modernisation du secteur portuaire tunisien financé par l'AFD en 2021 à hauteur de 41 M EUR. Cette cérémonie, en présence du Directeur général du transport maritime au ministère des Transports, de la PDG de l'OMMP, du directeur du port de La Goulette et de l'Ambassadrice de France en Tunisie, a offert l'occasion de rappeler l'importance de la coopération bilatérale dans le domaine maritime et portuaire. En effet, près de 98% du commerce extérieur tunisien transite par voie maritime, faisant des ports tunisiens un maillon indispensable de l'économie

nationale. Au-delà de ce projet, l'AFD a également accompagné l'OMMP dans l'amélioration de sa gestion financière, énergétique et environnementale. Ce programme s'inscrit plus globalement dans une démarche de modernisation durable des ports tunisiens, qui comprend également des actions portant sur la connexion électrique des navires à quai, l'efficacité énergétique et la solarisation des infrastructures portuaires. Les nouveaux remorqueurs, qui permettront d'améliorer significativement les capacités d'accueil des navires en escale dans les ports tunisiens, répondent quant à eux aux normes internationales en vigueur en matière de sécurité maritime et de performance environnementale.



Libye

Le FMI alerte sur l'insoutenabilité de la trajectoire budgétaire de la Libye et appelle à des réformes urgentes

Une délégation du Fonds monétaire international (FMI), conduite par Mme Stéphanie Eble, a effectué des consultations du 30 mars au 8 avril 2026 à Tunis avec les autorités économiques libyennes, notamment la BCL, les ministères des Finances et de l'Economie, le Bureau d'audit, la NOC et la LIA, dans le cadre des travaux préparatoires de l'Article IV au titre de l'année 2026. À l'issue de cette mission, le FMI a publié un [communiqué](#) dressant un

état des lieux de la situation économique du pays. Selon le FMI, la trajectoire budgétaire actuelle de la Libye n'est pas soutenable. L'aggravation du déficit budgétaire (qui devrait atteindre 30% du PIB en 2025, contre une estimation à 4,3% en octobre 2025) exerce des pressions croissantes sur le taux de change, les réserves de la BCL et l'inflation, ce qui rend nécessaire et urgent un ajustement budgétaire. La dette publique aurait quant à elle presque doublé au cours des deux dernières années pour atteindre 146% du PIB en 2025. Si les revenus pétroliers actuellement élevés venaient à être intégralement dépensés, ils pourraient accentuer les vulnérabilités économiques du pays d'après le Fonds. Cela réduirait les marges de manœuvre budgétaires futures et compliquerait l'ajustement des dépenses lors de la normalisation des prix du pétrole. Le FMI recommande au contraire de conserver ces recettes exceptionnelles afin de renforcer les filets de sécurité et de soutenir la stabilité économique. Le Fonds plaide également pour que ces ressources soient utilisées pour accélérer les réformes structurelles plutôt que pour financer de nouvelles augmentations de dépenses publiques. Enfin, le FMI souligne qu'en l'absence de discipline budgétaire, les mesures mises en œuvre par la BCL pour contenir les tensions sur le taux de change ne peuvent qu'être des solutions temporaires.

Le gouverneur de la BCL préside la première réunion ordinaire du Comité national de LBC-FT

Le gouverneur de la Banque Centrale de Libye (BCL), [a présidé](#), le 9 avril 2026, la première réunion ordinaire de l'année du Comité national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). La réunion a permis de passer en revue les derniers développements concernant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de LBC-FT,

ainsi que les conclusions de la première réunion du Comité supérieur pour l'évaluation nationale des risques. Cette rencontre a également porté sur les mesures mises en œuvre en vue de la prochaine évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI) à laquelle le pays sera soumis. Les échanges ont souligné les risques liés à la non-adoption du projet de loi relatif à la LBC-FT, à savoir une absence de cadre législatif conforme aux normes et recommandations internationales, ainsi que des conséquences potentiellement graves sur le système financier et économique libyen. Le Comité a par ailleurs examiné plusieurs initiatives visant à renforcer les dispositifs de contrôle préventif et à sécuriser le système financier, en cohérence avec les réformes menées par la BCL. Pour rappel, en raison de la situation politique et sécuritaire dans le pays, le GAFI avait réalisé en 2024 une évaluation fondée exclusivement sur les informations transmises par les autorités libyennes et portant sur un nombre limité de recommandations. Cette évaluation avait mis en évidence une conformité partielle du cadre national aux standards internationaux et des lacunes, notamment en matière de sanctions financières ciblées et de vigilance à l'égard de la clientèle. Les autorités libyennes sont ainsi attendues d'ici mai 2026 pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en conformité de leur dispositif de LBC-FT.

L'ONG *The Sentry* alerte sur la mauvaise gestion des actifs de la LIA

L'ONG états-unienne *The Sentry* a publié, le 17 mars 2026, un [rapport](#) sur la gestion des actifs de la *Libyan Investment Authority* (LIA). En dépit du gel des avoirs décidé en 2011 par le Conseil de sécurité de l'ONU, la LIA serait en mesure de gérer activement environ la moitié de ses actifs totaux, soit entre 30 et 33

Mds USD, selon l'ONG. Néanmoins, le rapport souligne que la valorisation des actifs non soumis aux sanctions ou pour lesquels des autorisations ont été obtenues, n'a pas progressé depuis 2011. *The Sentry* relève ainsi des problèmes de gestion, un manque de transparence et des pratiques inappropriées au sein de la LIA et de ses filiales, ayant conduit à des performances financières largement inférieures aux attentes. Pour remédier à cette situation, l'ONG recommande la réalisation d'un audit complet du fonds afin d'évaluer précisément la valeur des actifs et les risques de conflits d'intérêts. Elle préconise également le renforcement de la transparence, la professionnalisation de la gestion et la réduction des interférences politiques. *The Sentry* suggère enfin que toute évolution du régime de sanctions soit conditionnée à la mise en œuvre de réformes de gouvernance significatives, afin d'assurer une gestion plus efficace et responsable des ressources du fonds.

Le PM du GUN aurait demandé au président de la NOC de mettre fin aux accords signés entre AGOCO et la compagnie privée Arkenu

Selon la [presse libyenne](#) et la revue spécialisée *Middle East Economic Survey* (MEES), le Premier ministre du Gouvernement d'Unité Nationale (GUN) Abdel Hamid Dbeibah aurait adressé une lettre le 2 avril 2026 au président de la National Oil Corporation (NOC) afin d'exiger de celui-ci l'arrêt immédiat des accords liant l'entreprise publique (via sa filiale AGOCO) à la compagnie pétrolière privée Arkenu. Pour rappel, en vertu de ces accords, Arkenu avait été autorisée à participer à l'exploitation de trois gisements d'AGOCO bien qu'elle n'ait pas d'expérience préalable dans le secteur pétrolier. Les champs en question étaient Tahara, sur le bloc NC-4 dans le bassin

occidental de Ghadamès ; Sultan, sur le bloc NC-129 au sud de Benghazi ; et Latif, sur le bloc NC-59 dans le bassin sud-est de Syrte. La société avait également obtenu des contrats pour exploiter les champs de Messla et Sarir, dans le sud-est du pays. Selon la presse libyenne, M. Dbeibah aurait motivé cette décision par des inquiétudes sur la transparence de ces accords, la réaction négative de l'opinion publique et les potentielles répercussions économiques négatives pour l'économie libyenne. Il aurait également transmis une copie des instructions au bureau du procureur général et demandé aux autorités de régulation et aux auditeurs d'examiner tous les contrats de

développement pétrolier conclus par la NOC et de prendre toutes les mesures juridiques appropriées. Cette décision du GUN intervient alors que le groupe d'experts de l'ONU pour la Libye devrait publier prochainement un rapport qui évoquerait le rôle de la société Arkenu dans les détournements de revenus pétroliers libyens vers des comptes bancaires à l'étranger au profit de groupes armés et d'acteurs politiques libyens.

Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	53	59	60,4
Croissance du PIB réel, en %	1,6	2,5	2,1
Taux d'investissement, en % du PIB	-	-	-
Taux d'épargne, en % du PIB	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	7	5,9	6,1
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,9	-5,3	-5,2
Recettes publiques, en % du PIB	27,9	27,5	27,4
Dépenses publiques, en % du PIB	33,8	32,9	32,6
Dette publique, en % du PIB	83,3	80,6	82,6
Solde courant, en % du PIB	-1,7	-3,1	-3,3
Réserves en devises, en Mds USD	9,2	8,7	7,9
Notation souveraine Fitch/Moody's	CCC+/CAA2 stable	B-/CAA1 stable	-

Source : WEO octobre 2025 (FMI)

Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance du PIB réel, en g.a., en %	T4 2025	2,7%	+0,3 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T4 2025	15,2%	-0,2 p.p.
Taux d'inflation, en g.a., en %	Mars 2026	5,0%	stable
Recettes touristiques cumulées, en M TND	Au 31/03/2026	1 449 M TND	+4,6% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en M TND	Au 31/03/2026	2 134 M TND	+6,5% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 07/01/2026	7,00%	-100 pdb
Réserves de change, en jours d'importations	Au 08/04/2026	101 jours	-2 jours
USD/TND	Au 07/04/2026	2,93	-4,5%*
EUR/TND	Au 07/04/2026	3,39	+0,9%

* Un signe négatif signifie une appréciation du dinar tunisien face à la devise correspondante.

Sources : INS, BCT

Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	48,4	48	49,2
Croissance du PIB réel, en %	1,9	15,6	4,2
Production pétrolière, en M b/j	-	-	-
Taux d'inflation annuel moyen, en %	2,1	1,8	1,6
Solde budgétaire, en % du PIB	-25,1	-4,3	-1,0
Solde courant, en % du PIB	-4,2	0,9	0,6
Réserves en devises, en Mds USD	82,9	81,1	79,4

Sources : WEO octobre 2025, Article IV juin 2025 (FMI)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.